

N<sup>o</sup> : 500-06-001214-226

**RACHEL DRESDEN**

Demanderesse

c.

**ORTHO CLINICAL DIAGNOSTICS,  
ORTHO CLINICAL DIAGNOSTICS INC.,  
ORTHO-CLINICAL DIAGNOSTICS CANADA  
HOLDINGS CORPORATION,  
OPTILAB MONTRÉAL-MUHC,  
SAINT-MARY'S HOSPITAL,  
LAKESHORE GENERAL HOSPITAL  
HÔPITAL DE LASALLE  
PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC**

Défendeurs

---

**DEMANDE POUR OBTENIR LA PERMISSION DE PRÉSENTER  
UNE PREUVE APPROPRIÉE  
(Production d'une Déclaration sous serment de Dr Gerasimos J. Zaharatos)  
(Art. 574 al. 3 CPC)**

---

**À L'HONORABLE JUGE DOMINIQUE POULIN, DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC, SIÉGEANT EN CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES, DANS ET POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, OPTILAB MONTRÉAL-CUSM, CENTRE HOSPITALIER DE ST. MARY, HOPITAL GÉNÉRAL DU LAKESHORE ET HÔPITAL DE LASALLE, EXPOSENT :**

**I. CONTEXTE**

1. Le ou vers le 6 janvier 2023, la demanderesse, Rachel Dresden (la « **Demanderesse** ») a déposé une *Application for Authorization to Institute a Class Action and to Appoint the Status of Representatives Plaintiffs* contre les défendeurs Ortho Clinical Diagnostics, Ortho Clinical Diagnostics Inc., Ortho-Clinical Diagnostics Canada Holdings Corporation, Optilab Montréal-CUSM, Centre hospitalier de St. Mary, Hôpital général du Lakeshore et Hôpital de LaSalle;

2. Le ou vers le 8 mars 2023, la Demanderesse a déposé une Demande d'autorisation modifiée, *Amended Application for Authorization to Institute a Class Action and to Appoint the Status of Representative Plaintiff* (la « **Demande** » ou « **D.A.** ») laquelle ajoute le défendeur Procureur Général du Québec et fait certaines modifications aux allégations de la procédure initiale;
3. La Demande découle d'un rappel de produits de santé visant les cartouches de réactif Combo VIH des produits d'immunodiagnostic VITROS des lots : 0670, 0740, 0760, 0660, 0730, 0750 (le « **Rappel** »), lesquels présenteraient un risque de résultats faussement négatifs (les « **Produits** ») (D.A. par. 1.7, P-1);
4. La Demanderesse réclame aux défendeurs des dommages compensatoires et punitifs, sans en préciser les montants, au nom d'un groupe défini comme suit (D.A. par. 3);

3. THE APPLICANT WISHES TO INSTITUTE A CLASS ACTION ON BEHALF OF THE CLASS OF PERSONS HEREINAFTER DESCRIBED:

- A. All individuals who underwent laboratory tests at the Saint-Mary's Hospital, the Lakeshore General Hospital or the Lasalle Hospital between December 2021 and September 2022 which were done with recalled lots of reagents provided by Ortho Clinical Diagnostics and/or OPTILAB Montréal-CUSM and who sustained damages, as a result of the negligence of the Defendants.
- B. All individuals who underwent said laboratory tests who were in fact HIV positive but received negative results.
- C. All individuals who contracted HIV or were placed at risk of contracting HIV as a result of the false negative results provided to individuals in subparagraphs A and B.
- D. The spouses and children of individuals in subparagraphs A, B and C.

(ci après le « **Groupe** »)

## II. LA PREUVE VISÉE EST APPROPRIÉE

5. Les défendeurs Optilab Montréal-CUSM, Centre hospitalier de St. Mary, Hôpital général du Lakeshore et Hôpital de LaSalle (les « **Défendeurs** ») sollicitent la permission du tribunal conformément à l'article 574 CPC afin de produire une preuve appropriée, laquelle est nécessaire à l'examen complet des critères de l'article 575 CPC, en l'occurrence, une Déclaration sous serment de Dr Gerasimos J. Zaharatos, dont le projet est joint en annexe (la « **Déclaration** »);
6. Cette preuve appropriée est essentielle pour permettre au tribunal de se prononcer en toute connaissance de cause sur la Demande, tout en assurant aux Défendeurs la pleine défense qui leur est permise à ce stade de l'autorisation;

7. En effet, la Demande contient des allégations incomplètes et inexactes, privant ainsi le Tribunal de certains faits importants qui sont pertinents pour l'analyse des critères de l'article 575 CPC;
8. La Déclaration proposée se limite à exposer de manière succincte les faits suivants :
  - i. La nature du Produit;
  - ii. Les circonstances du Rappel;
  - iii. Les mesures mises en place;
  - iv. L'absence de résultats faux négatifs;
9. Ces éléments de preuve permettront au tribunal d'avoir une meilleure compréhension des enjeux et de mettre en perspective les allégations incomplètes de la Demande et le portrait factuellement inexact qui en découle;
10. Plus spécifiquement, ces éléments de preuve serviront notamment à établir que:
  - i. le critère du paragraphe 575(2) CPC n'est pas satisfait puisque les faits allégués ne paraissent pas justifier les conclusions recherchées à savoir que les éléments constitutifs du droit d'action en dommage revendiqué ne sont pas démontrés;
  - ii. le critère du paragraphe 575(3) CPC n'est pas satisfait puisque l'existence du groupe n'est pas démontrée;
  - iii. le critère du paragraphe 575(4) CPC n'est pas satisfait puisque la représentante n'a pas de cause d'action;
11. Cette preuve factuelle est simple, brève, ciblée et se situe au cœur des moyens de défense ouverts à une défenderesse au stade de l'autorisation et des critères que le tribunal saisi d'une demande d'autorisation d'exercer une action collective doit évaluer;

### **III. CONCLUSION**

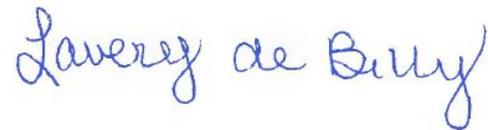
12. Il est dans l'intérêt de la justice que le tribunal dispose de tous les éléments nécessaires afin de se prononcer de façon éclairée sur le respect des exigences de l'article 575 CPC;
13. Les éléments de preuve visés par la présente sont « appropriés » au sens de l'article 574 CPC, c'est-à-dire pertinents, proportionnels et nécessaires au débat à intervenir sur l'autorisation de l'action collective;

14. Ces informations seront utiles pour étudier les critères d'autorisation, mais également, si nécessaire, pour identifier les questions qui seront traitées collectivement et décider de la description du groupe aux fins de l'article 575 CPC.

**POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL:**

- [A] **AUTORISER** les défendeurs Optilab Montréal-CUSM, Centre hospitalier de St. Mary, Hôpital général du Lakeshore et Hôpital de LaSalle à déposer une Déclaration sous serment dont projet est joint en annexe à la présente;
- [B] **RENDRE** toute ordonnance susceptible de protéger le droit des parties;
- [C] **LE TOUT** sans frais de justice, sauf en cas de contestation.

Montréal, le 6 juin 2023



---

**LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L.**

Avocats des Défendeurs

OPTILAB MONTRÉAL-CUSM, CENTRE  
HOSPITALIER DE ST. MARY, HÔPITAL  
GÉNÉRAL DU LAKESHORE ET HÔPITAL  
DE LASALLE

# **ANNEXE**

**Projet de déclarations sous serment de Dr Gerasimos J. Zaharatos**

N : 500-06-001214-226

RACHEL DRESDEN

Demanderesse

c.

ORTHO CLINICAL DIAGNOSTICS,  
ORTHO CLINICAL DIAGNOSTICS INC.,  
ORTHO-CLINICAL DIAGNOSTICS CANADA  
HOLDINGS CORPORATION,  
OPTILAB MONTRÉAL-MUHC,  
SAINT-MARY'S HOSPITAL,  
LAKESHORE GENERAL HOSPITAL  
HÔPITAL DE LASALLE  
Et  
PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeurs

---

---

**DÉCLARATION ASSERMENTÉE DE  
DR GERASIMOS J. ZAHARATOS**

---

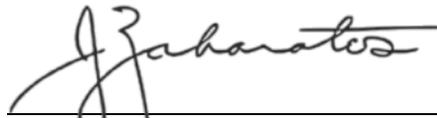
Je soussigné, Gerasimos J. Zaharatos, médecin, exerçant des privilèges au Centre de santé McGill, 1001 boul. Décarie, Montréal, province de Québec, H4A 3J1, déclare sous serment ce qui suit :

1. J'occupe le poste de Chef médical, service de microbiologie médicale, Département clinique de médecine de laboratoire, OPTILAB Montréal – Centre universitaire de santé McGill [ci-après « OPTILAB CUSM »];
2. Le 2 septembre 2022, OPTILAB CUSM reçoit un avis de correction de produit, daté également du 2 septembre 2022, provenant du fournisseur Ortho Clinical Diagnostics [ci-après « l'avis »];
3. L'avis vise notamment le risque de résultats faussement négatifs avec les cartouches de réactif Combo VIH des produits d'immunodiagnostic VITROS pour certains lots déterminés pour certains lots déterminés, soit les lots 0660, 0670, 0730, 0740, 0750, 0760;

4. Ces produits sont utilisés en laboratoire pour l'analyse d'échantillons sanguins dans le cadre de tests de dépistage pour le VIH;
5. L'avis demande de cesser d'utiliser et de jeter les lots visés et indique que l'enquête de Ortho Clinical Diagnostics est en cours;
6. La même journée, l'équipe de OPTILAB – CUSM a vérifié les lots en utilisation dans ses laboratoires concernés, c'est-à-dire celui du Centre hospitalier de St. Mary [ci-après « HSM »] et celui de l'Hôpital Général du Lakeshore [ci-après « HGL »] et a aussitôt retiré le lot 760, lequel était alors en utilisation depuis le 22 août 2022;
7. OPTILAB-CUSM a également déterminé que le lot 670 visé par l'avis a été utilisé en entier entre le 22 décembre 2021 et le 20 mai 2022;
8. Aucun autre lot visé par l'avis, soit les lots 0660, 0730, 0740 et 0750, n'a été utilisé par OPTILAB-CUSM;
9. Par la suite, OPTILAB-CUSM a procédé à l'identification des tests concernés par l'avis;
10. Les tests du laboratoire de HSM, incluant des échantillons prélevés à l'Hôpital de LaSalle touchés par l'avis totalisent 6 481 tests, dont 6 447 ont donné un résultat négatif et 34 un résultat positif;
11. Les tests du laboratoire de HGL touchés par l'avis totalisent 2 711 tests, dont 2 698 tests ont donné un résultat négatif et 13 un résultat positif;
12. Tous les tests donnant un résultat positif sont toujours confirmés avec le Laboratoire de santé publique du Québec et en conséquence, il n'est pas possible qu'il y ait eu de faux résultats positifs;
13. Parmi les tests ayant donné un résultat négatif, on dénombre 2 952 tests prénataux pour le laboratoire de HSM et 332 tests prénataux pour celui de HGL. Les sérums pour ces tests prénataux ont été conservés par congélation alors que les sérums pour les autres tests ne le sont pas;
14. Bien que selon l'information transmise par Ortho Clinical Diagnostics, le risque de faux négatifs soit très faible, OPTILAB – CUSM procède alors à la mise en place de plusieurs démarches afin notamment de :
  - a. identifier tous les patients visés qui ont reçu des résultats négatifs;
  - b. obtenir et valider de nouveaux produits réactifs afin de pouvoir refaire les tests pour ces patients;

- c. tester de nouveau le sérum des tests prénataux considérant que ceux-ci ont été conservés;
  - d. établir et exécuter un plan de communication auprès des médecins traitants, de tous les patients visés et de la population, tout en assurant la confidentialité des patients visés;
  - e. former le personnel pour répondre aux questions des médecins, patients et la population;
  - f. mettre en place le système de rendez-vous et les plages horaires dédiées à la reprise des tests pour les patients qui le souhaitent;
  - g. transmettre les lettres aux patients, tout en assurant la confidentialité des patients visés;
  - h. effectuer les nouveaux tests pour les patients l'ayant demandé;
15. Les tests repris n'ont révélé aucun résultat divergent par rapport aux tests initiaux visés par l'avis. En clair, il n'y a eu aucun faux résultat négatif;
16. Tous les faits allégués dans la présente déclaration assermentée sont vrais et à ma connaissance personnelle.

ET J'AI SIGNÉ :

  
\_\_\_\_\_  
Dr Gerasimos J. Zaharatos

Déclaré solennellement devant moi à Montréal, ce 6 juin 2023 par visioconférence m'ayant permis d'identifier Dr Gerasimos J. Zaharatos, de le voir et de l'entendre me confirmer qu'il a lu et compris la présente déclaration sous serment :

 #144893

Commissaire à l'assermentation pour le Québec



N° : 500-06-001214-226

---

COUR SUPÉRIEURE  
DISTRICT DE MONTRÉAL

---

RACHEL DRESDEN

Demanderesse

c.

ORTHO CLINICAL DIAGNOSTICS, ORTHO CLINICAL  
DIAGNOSTICS INC., ORTHO-CLINICAL  
DIAGNOSTICS CANADA HOLDINGS CORPORATION,  
OPTILAB MONTRÉAL-MUHC, SAINT-MARY'S  
HOSPITAL, LAKESHORE GENERAL HOSPITAL ,  
HÔPITAL DE LASALLE et PROCUREUR GÉNÉRAL DU  
QUÉBEC

Défendeurs

---

**DÉCLARATION ASSERMENTÉE DE  
DR. GERASIMOS J. ZAHARATOS**

---

ORIGINAL

BL 1332

---

0298/000270-01168

Me Anne Bélanger

Me Myriam Brixi

Me Maude Lafortune-Bélair

**LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L.**

BUREAU 4000, 1, PLACE VILLE MARIE, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B 4M4

TELÉPHONE : 514 871-1522 TELÉCOPIEUR : 514 871-8977

NOTIFICATIONS PAR COURRIEL: NOTIFICATIONS-MTL@LAVERY.CA

[lavery.ca](http://lavery.ca)

 **Lavery**

N° : 500-06-001214-226

---

---

COUR SUPÉRIEURE  
DISTRICT DE MONTRÉAL

---

---

RACHEL DRESDEN

Demanderesse

c.

ORTHO CLINICAL DIAGNOSTICS, ORTHO CLINICAL  
DIAGNOSTICS INC., ORTHO-CLINICAL  
DIAGNOSTICS CANADA HOLDINGS CORPORATION,  
OPTILAB MONTRÉAL-MUHC, SAINT-MARY'S  
HOSPITAL, LAKESHORE GENERAL HOSPITAL ,  
HÔPITAL DE LASALLE et PROCUREUR GÉNÉRAL DU  
QUÉBEC

Défendeurs

---

---

**DEMANDE POUR OBTENIR LA PERMISSION  
DE PRÉSENTER UNE PREUVE APPROPRIÉE  
(Production d'une Déclaration sous serment  
de Dr Gerasimos J. Zaharatos)  
(Art. 574 al. 3 CPC)**

---

---

ORIGINAL

BL 1332

---

---

0298/000270-01168

Me Anne Bélanger  
Me Myriam Brix  
Me Maude Lafortune-Bélair

**LAVERY, DE BILLY, S.E.N.C.R.L.**

BUREAU 4000, 1, PLACE VILLE MARIE, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B 4M4  
TÉLÉPHONE : 514 871-1522 TÉLÉCOPIEUR : 514 871-8977  
NOTIFICATIONS PAR COURRIEL: NOTIFICATIONS-MTL@LAVERY.CA  
lavery.ca

The logo for Lavery, featuring a green horizontal line followed by the word "Lavery" in a bold, blue, sans-serif font.

## Lauzon Caroline

---

**De:** Lafortune-Bélaire Maude  
**Envoyé:** 6 juin 2023 16:25  
**À:** Annette Lefebvre; Melissa Lonn; Marseille, Claude; ariane.bisaillon@blakes.com; Cataldo, Cristina; Marie-France Le Bel; Gabriel Lavigne; Marilène Boisvert  
**Cc:** Notifications - Lavery; Bixi Myriam; Bélanger Anne  
**Objet:** Notification par courriel - article 134 C.p.c./ Rachel Dresden c. Ortho Clinical Diagnostics et al 500-06-001214-226  
**Pièces jointes:** Demande pour obtenir la permission de présenter une preuve appropriée et déclaration\_2023-06-06\_20187897\_1.PDF

## Bordereau d'envoi

(article 134 C.p.c.)

---

### Date, heure et minutes de l'envoi :

Montréal, le 6 juin 2023

---

### Expéditeurs :

**Nom :** Me Anne Bélanger, Me Myriam Bixi, Me Maude Lafortune-Bélaire  
**Cabinet :** Lavery, de Billy, s.e.n.c.r.l.  
**Adresse :** 1, Place Ville Marie, bureau 4000  
Montréal, Québec, H3B 4M4  
**Téléphone :** 514 877-3091; 514 878-5449; 514 877-3077  
**Courriel :** [abelanger@lavery.ca](mailto:abelanger@lavery.ca); [mbixi@lavery.ca](mailto:mbixi@lavery.ca); [mlafortunebelair@lavery.ca](mailto:mlafortunebelair@lavery.ca)  
**Notre référence :** 000270-01168  
**Notifications :** [Notifications-mtl@lavery.ca](mailto:Notifications-mtl@lavery.ca)

---

### Destinataire(s) :

**Nom :** Me Annette Lefebvre et Me Mélissa Lonn  
**Cabinet :** Annette Lefebvre Avocats  
**Adresse :** 2185 rue Crescent, 2e étage  
Montréal QC H3G 2C1  
**Téléphone :** 514-288-1114  
**Courriel :** [info@annettelefebvre.com](mailto:info@annettelefebvre.com)  
**Votre référence :** 5322  
**Notifications :** [info@annettelefebvre.com](mailto:info@annettelefebvre.com)

**Nom :** Me Claude Marseille, Me Ariane Bisaillon, Me Cristina Cataldo  
**Cabinet :** Blakes, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L.  
**Adresse :** 1 Place Ville-Marie, 30e étage  
Montréal QC H3B 4N8  
**Téléphone :** 514-982-5089  
**Courriel :** [Claude.marseille@blakes.com](mailto:Claude.marseille@blakes.com); [ariane.bisaillon@blakes.com](mailto:ariane.bisaillon@blakes.com); [cristina@cataldo.com](mailto:cristina@cataldo.com)

**Votre référence :** 99997/099993  
**Nom :** Me Gabriel Lavigne, Me Marie-France Le Bel, Me Marilène Boisvert  
**Cabinet :** BERNARD, ROY (JUSTICE - QUÉBEC)  
**Adresse :** 1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00  
Montréal (Québec) H2Y 1B6  
**Téléphone :** 514 393-2336, poste 51529  
**Courriel :** [gabriel.lavigne@justice.gouv.qc.ca](mailto:gabriel.lavigne@justice.gouv.qc.ca); [marie-france.lebel@justice.gouv.qc.ca](mailto:marie-france.lebel@justice.gouv.qc.ca); [marilene.boisvert@justice.gouv.qc.ca](mailto:marilene.boisvert@justice.gouv.qc.ca)  
**Votre référence :** 0060-CM-2023-000567-0001  
**Notification:** [bernardroy@justice.gouv.qc.ca](mailto:bernardroy@justice.gouv.qc.ca)

---

**IDENTIFICATION DU DOSSIER ET NATURE DU DOCUMENT TRANSMIS :**

**Numéro de dossier :** 500-06-001214-226  
Rachel Dresden c. Ortho Clinical Diagnostics, Ortho Clinical Diagnostics inc.,  
**Parties :** Ortho-Clinical Diagnostics Canada Holdings Corporation, Optilab-Montréal-  
MUHC, Saint-Mary's Hospital, Lakeshore General Hospital et Hôpital de  
LaSalle et Procureur général du Québec  
**Nature du document :** Demande pour obtenir la permission de présenter une preuve appropriée –  
Optilab, Saint-Mary's, Lakeshore et LaSalle

---

**IDENTIFICATION DU FICHIER TRANSMIS :**

**Nom du fichier :** Demande pour obtenir la permission de présenter une preuve appropriée  
**Nombre de pages :** 10

---

**ENVOI CONFIDENTIEL :**

[ ] Le document notifié au moyen des présentes comporte des éléments confidentiels. Il est protégé par un mot de passe qui vous sera communiqué via un courriel séparé.

**Maude Lafortune-Bélair**

Avocate principale / Senior lawyer

**T** 514 877-3077

**F** 514 871-8977

mlafortunebelair@lavery.ca

**Vcard** FR — EN

**Profil** FR — EN



Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.

**Avis de confidentialité**

Ce courriel et ses pièces jointes sont privilégiés et confidentiels et pourraient être sujets à des droits d'auteur. Ils sont réservés à l'usage exclusif de leur destinataire. La transmission par erreur de ce courriel ou d'une pièce jointe ne constitue pas une renonciation au caractère confidentiel de son contenu. Il est strictement interdit de l'utiliser, de le communiquer, de le reproduire ou de le conserver, en tout ou en partie, sans mon autorisation. Si vous avez reçu ce courriel ou une pièce jointe par erreur, veuillez en supprimer sans délai toutes les copies et m'en aviser.

**Confidentiality notice**

This email and its attachments are privileged, confidential and may be subject to intellectual property rights. They are for the sole use of the addressee. The disclosure by mistake of this email or an attachment to anyone other than the intended addressee does not constitute a waiver of confidentiality in regard to its content. It is strictly prohibited to use, disclose, copy or keep the content thereof, in whole or in part, without my authorization. If you received this email or an attachment by mistake, please delete all copies immediately and notify me.